

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2017

\*\*\*\*\*

Convocations adressées le 28 février 2017

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

- Sécurité : traversée de Marolles
- Renouvellement location de chasse
- Pêche
- Participation rénovation école Ervy le Châtel
- Communauté de Communes : PLUi
- Achat remorque
- Infos et questions diverses

*L'an deux mil dix-sept et le mardi sept mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie à vingt heures trente minutes, sous la présidence de M. Alain LIEUTIER, Maire.*

Etaient présents : Mme Martine DEFAIX, M. Vincent ROSALIE, Adjoint  
Mmes Colette FOLLET, Joëlle LORPHELIN, Arlette THUBET ;  
Mrs Francis BLOT, Bernard DEFAIX, Jean-Louis DROCHE, Guy DAUVISSAT, Francis GERBEAU

Absents excusés :

Absents : -

Secrétaire de séance : Mme Arlette THUBET



### SECURITE : TRAVERSEE DE MAROLLES

*Le Maire informe le Conseil Municipal que la demande de pose de feu tricolore au niveau des bennes à verres, passera en commission auprès du SDEA mi-mars.*

*Le Conseil Municipal décide de mettre la vitesse à 70 km/h entrée et sortie du Village côté Chessy les Près.*

*Au niveau de la salle des fêtes et de la descente de Charrey, le système de régulation de vitesse est à l'étude.*

### RENOUVELLEMENT DE LA LOCATION DE CHASSE

*Visa préfecture le :*

*Le Maire informe le Conseil Municipal que la location de chasse s'achèvera le 31 mars prochain. La Société de Chasse du Bois de la Feuille souhaite reconduire la location.*

*Après délibération, le Conseil Municipal décide de reconduire avec la Société de Chasse du Bois de la Feuille, un bail de 9 ans, dans les mêmes conditions.*

### PECHE

*Visa préfecture le :*

*Le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs appliqués en 2016. Le Conseil Municipal décide de reconduire les mêmes tarifs pour 2017. L'ouverture de la pêche à l'étang de Marolles est prévue le Samedi 18 mars 2017.*

### PARTICIPATION RENOVATION ECOLE ERVY LE CHATEL :

*Visa préfecture le :*

*Le Maire informe le Conseil Municipal que des réunions ont eu lieu entre les Maires des Communes rattachées à l'Ecole d'Ervy le Châtel (Courtaout, Davrey, Montfey Racines et Marolles sous Lignières). Ces Communes ne sont pas favorables pour participer au financement des travaux.*

*Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au plan vigipirate, il est nécessaire de sécuriser les portes d'entrées aux écoles. Le coût des travaux s'élève à 4 274.- € HT, soit 628.39 € HT de participation pour la Commune de Marolles sous Lignières sous réserve de la notification de la subvention.*

**COMMUNAUTE DE COMMUNES : PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :**

*Visa préfecture le :*

*Le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes pourra avoir la compétence PLU de plein droit à compter du 27 mars 2017. Or la Communauté de Communes n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme ou de carte communale. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'oppose au transfert de cette compétence à la Communauté de Communes.*

**ACHAT REMORQUE :**

*Visa préfecture le :*

*Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer la remorque actuelle. Le Maire présente le devis de PACOT PIECES pour une remorque 4 essieux avec possibilité de benner pour un montant de 1 840.- € TTC. Le Conseil Municipal accepte le devis.*

*Le Conseil Municipal décide de vendre la remorque actuelle à M. Jean-Jacques FEYDEAU pour un montant de 150.- €*

**INFOS ET QUESTIONS DIVERSES**

- \* Travaux sylvicoles :** *Le Maire présente le devis de l'ONF pour les travaux à réaliser :*
  - **Parcelle 26** : travaux de cloisonnement : 4 730.- € HT (2017)
  - **Parcelle 41** : Travaux de plantation : 15 220.- € HT (2017) – les ventes de 2017 financeront les travaux
  - **Parcelles 15-16-17-18** (parcelles brûlées) : 50 100.- € (2018) subventionnées à 40 %.
  
- \*\* Achat produit traitement :** *Le Maire informe les Conseillers Municipaux d'un produit de traitement Bio proposée par LANGUEDOC CHIMIE. Le Conseil Municipal accepte de le tester cette année.*
  
- \*\* Voisins Vigilants :** *Le Maire informe le Conseil que le dossier est toujours en attente.*
  
- \*\* Permanences élections présidentielles :** *Le Maire rappelle les dates des élections présidentielles prévues les 23 avril et 7 mai prochain. Il informe également des horaires d'ouverture et de fermeture (de 8h00 à 19h00).*

*Séance levée à 22h10*

*A Marolles sous Lignières, le 16 mars 2017  
Le Maire,*

*Alain LIEUTIER*